



KORDON

Version 2 / F
102000015633

1/6

Date de révision: 17.07.2007
Date d'impression: 17.07.2007

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial KORDON
Code du produit (UVP) 06096483
Utilisation Insecticide
Société Bayer Environmental Science
16, rue Jean-Marie Leclair
69009 Lyon
France
Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Téléfax +33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

|| Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Divers (XX)
Filet de matière plastique imprégné de Deltaméthrine isolé entre deux couches de Polyéthylène

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Deltaméthrine	52918-63-5 258-256-6	T, N	R23/25, R50/53	0,60

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Contamination locale peau : appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.



KORDON

Version 2 / F
102000015633

2/6

Date de révision: 17.07.2007
Date d'impression: 17.07.2007

Ingestion

Rincer la bouche.

Avis aux médecins

Symptômes

Local:; parasthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, Habituellement la durée n'excède pas 24 h.

Symptômes

Systémique :; agitation, vertiges, mal de tête, Douleur abdominale, nausée, Vomissements, Tremblements, fasciculation musculaire, inconscience

Risques

Ce produit contient un pyréthroïde.
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

Traitement

Traitement local :
Contamination locale yeux: instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1% - améthocaïne hydrochloride). Le cas échéant, administrer des antalgiques.

Traitement

Traitement systémique :
Intubation endotrachéale et lavage gastrique, suivi de l'administration de charbon et de sulfate de sodium.
Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.
Thérapie anticonvulsive : de préférence Diazépam i.v. ; on pourra aussi recourir aux barbituriques, p.ex. phénobarbital et gluconate de calcium.
Il n'existe pas d'antidote spécifique.
Contre-indication : dérivés d'Adrénaline.
Contre-indication : atropine.
Guérison spontanée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL



KORDON

Version 2 / F
102000015633

3/6

Date de révision: 17.07.2007
Date d'impression: 17.07.2007

Précautions individuelles

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Éviter une exposition directe au soleil.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	La protection des yeux n'est pas requise si utilisé comme recommandé.
Protection de la peau et du	Vêtement de protection léger



KORDON

Version 2 / F
102000015633

4/6

Date de révision: 17.07.2007
Date d'impression: 17.07.2007

corps
Mesures d'hygiène
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme plaques/feuilles

Données de sécurité

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 10.100 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 10.100 mg/kg
Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)
Information supplémentaire
Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.
Ces données toxicologiques concernent une formulation similaire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation Crapet arlequin
Coefficient de bioconcentration (BCF): 1.400

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 0,00091 mg/l
Durée d'exposition: 96 h



KORDON

Version 2 / F
102000015633

5/6

Date de révision: 17.07.2007
Date d'impression: 17.07.2007

Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,00056 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	CE50 (Algues) > 9,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire
Les données écologiques se rapportent à la matière active deltaméthrine.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Code d'élimination des déchets

070499 Déchets non spécifiés ailleurs

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADNR

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (DELTAMETHRINE MELANGE)

IMDG

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DELTAMETHRIN MIXTURE)

IATA

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DELTAMETHRIN MIXTURE)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

|| Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à



KORDON

Version 2 / F
102000015633

6/6
Date de révision: 17.07.2007
Date d'impression: 17.07.2007

la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

● Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

● Deltaméthrine

Symbole(s)

●●● N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

●●● R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

●●● S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
●●● S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

●●● Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 3 :

R23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.